

**SYSTEME NORMALISE D'OBSERVATION
INDEPENDANTE EXTERNE - SNOIE**

**SYNTHESES DES
RAPPORTS
D'OBSERVATION
INDEPENDANTE
EXTERNE -
CAMEROUN**

[Rapports produits en Novembre - Décembre 2018]

Contact :

Coordination du SNOIE/Forêts et Développement Rural

[BP: 11417 Yaoundé-Cameroun

Tél: +237 222005248

Email: oi-cameroun@gmail.com

Site : www.oiecameroun.org]



Exploitation forestière au-delà des limites de la forêt communale et Non-respect des normes techniques d'exploitation forestière par la Commune d'Abong-Mbang dans son titre, sont les infractions qui ont été observées au cours d'une mission d'observation indépendante externe (OIE), menée par l'organisation Projet d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun (PAPEL). Comme lui, l'organisation Ecosystème et Développement (ECODEV) a observé au cours d'une mission d'OIE menée au cours du mois de novembre de 2018, une activité d'exploitation forestière présumée illégale, perpétrée dans les forêts du domaine national (FDN) au voisinage du village Hameau Donga- savane 3 (Arrondissement de Yoko, département du Mbam et Kim, région du Centre). Les deux missions d'OIE menées par ces deux organisations ont été réalisées suivant l'approche du Système Normalisé d'Observation Indépendante (SNOIE).

Ces missions d'OIE ont été réalisées avec l'appui financier du projet "Voix des citoyens pour le changement : observation forestière dans le Bassin du Congo" (projet CV4C), mis en œuvre avec le soutien financier de l'Union Européenne (UE) et des partenaires. Les deux rapports d'OI ont été déjà soumis au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et ses délégations régionales (Centre et Est), au mois de février 2019. A ce jour, aucune action du MINFOF n'est encore connue.

La Synthèse de tous ces rapports d'OI produits via les procédures du SNOIE ci-dessous.

1. SYNTHÈSE RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATION DES ALLEGATIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE EFFECTUÉE DANS LE VILLAGE DONGA, QUARTIER /HAMEAU SAVANE 3 ET ENVIRONS, RÉGION DU CENTRE.

Fait (s) : Activité d'exploitation forestière présumée illégale ayant été perpétrée dans les forêts du domaine national (FDN) au voisinage du Hameau Donga- savane 3 (Arrondissement de Yoko, région du Centre).

Localité : Arrondissement de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre - Cameroun

Date de soumission/Destinataire(s) : 05 février 2019, Délégué Régional des Forêts et de la Faune –Centre (DRFoF-Centre)

Recommandations : Au terme de cette mission d'observation, ECODEV recommande essentiellement au Ministre des Forêts et de la Faune de commettre une mission de contrôle forestier dans l'arrondissement de Yoko et spécifiquement dans le Hameau Savane 3 et Njeké 2, afin constater la véracité des faits rapportés, et aussi de contrôler le chantier d'exploitation forestière frauduleuse en cours dans la FDN ; dans le but de prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer le respect de la législation en vigueur.

Actions de l'autorité/entreprise : Aucune connue

Auteur(s) du rapport : Ecosystème et Développement(ECODEV)

Réf. du rapport : 001/RO-SNOIE/ECODEV/112018

Résumé du rapport : A la suite d'une dénonciation verbale reçue en date du 01^{er} novembre 2018 selon laquelle des activités d'exploitation forestière présumées illégales auraient été perpétrées par une certaine société vietnamienne non dénommée ; et représentée par un certain Djibril Moussa (contact téléphonique N° 690047839). L'association Ecosystèmes et Développement (ECODEV) s'est rendue du 20 au 24 Novembre 2018 dans l'arrondissement de Yoko, notamment dans le hameau savane 3 du village Donga à l'effet d'observer et documenter les faits.



En prélude à cette descente de terrain, des informations supplémentaires (identité de l'exploitant, essences prisées) ont été recueillies auprès du dénonciateur pour évaluer la pertinence de l'action à mener. Sur le terrain, l'équipe de mission a observé les faits suivants dans la forêt du domaine national (FDN) au voisinage du hameau Donga-savane 3 (Arrondissement de Yoko) :

- Vingt-cinq (25) souches d'essence diverses dont Vingt (20) de Doussié Rouge (*Azelia bipindensis*), quatre (04) souche d'Ayous (*Triplochyton scleroxylon*) et une (01) de Bilinga (*Nauclea diderrichii*) ne portant aucune marque de l'exploitant ;
- Deux parcs : un (01) situé en bordure de route et contenant (02) billes de Doussié rouge, d'un volume de **3,5734 m3**. L'une des deux billes marquée d'un titre non identifié dans la liste des titres attribués ou opérationnels des années 2017 et 2018 ; soit : **08 10 213**;
- Trois (03) importants dépôts de bois débités, dont deux (02) contenant des planches d'Ayous, ayants un volume de **08,85 m3** et **06,45 m3** respectivement. Ainsi qu'un (01) contenant des planches de Bilinga d'un volume de **05,83 m3**;
- Un autre parc où la bille de Doussié rouge abandonnée par l'exploitant a été débitée, et présentant sur un débris des marques de l'exploitant ; soit GEF ; 10213 ; 8904 ; 18. L'activité d'exploitation forestière présumée illégale ayant été perpétrée dans les forêts du domaine national, elle est réprimée par la **loi 94/01** du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche en son **article 157**.

Les marques relevées sur la bille de bois laissent penser à une utilisation frauduleuse de documents d'un titre d'exploitation, ce fait est réprimé par l'**Article 1582** de la loi forestière de 1994. Malgré les interventions de l'administration forestière locale pour mettre un terme à cette activité, un nouvel exploitant non identifié a démarré ses activités dans la zone localisée par la mission.

[Téléchargez le rapport.](#)

http://oiecameroun.org/images/documents/rapports/RM-SNOIE_CeDLA_Bella-Nkolo-Goap_112018.pdf

2. SYNTHESE RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATION DES ALLEGATIONS D'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALES AUTOUR DU VILLAGE OBOUL 1, REGION DE L'EST

Fait (s) : Exploitation forestière au-delà des limites de la forêt communale et Non-respect des normes techniques d'exploitation forestière par la Commune d'Abong-Mbang dans son titre.

Localité : Arrondissement d'Abong-Mbang, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est

Date de soumission/Destinataire(s) : 05 février 2019, Délégué Régional des Forêts et de la Faune - Est (DRFoF-Est)

Recommandations : Au terme de la mission, PAPEL recommande au MINFOF de commettre une mission de contrôle dans la forêt communale d'Abong-Mbang et de sanctionner l'auteur, propriétaire dudit titre conformément à la réglementation forestière en vigueur.

Actions de l'autorité/entreprise : Aucune connue

Auteur(s) du rapport : Projet d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun (PAPEL),



Réf. du rapport : Réf : 014/RO-SNOIE/PAPEL/122018

Résumé du rapport : Dans le cadre du suivi communautaire en temps réel des forêts initié par l'association Forêts et Développement Rural (FODER) et ses partenaires, PAPEL a reçu de deux (2) représentants du village Oboul 1 une information faisant état d'une exploitation forestière au-delà des limites de la forêt communale d'Abong-Mbang. Selon ces dénonciateurs la STBC, partenaire exploitant de la commune d'Abong-Mbang serait fortement impliqué.

Pour renforcer le suivi de la légalité des opérations forestières dans cette zone², PAPEL a initié du 04 au 08 décembre 2018 une mission d'observation indépendante externe pour vérifier et documenter les faits ci-dessus allégués autour du village Oboul 1 situé dans l'arrondissement d'Abong-Mbang.

La démarche méthodologique a intégré la revue documentaire (notamment la consultation des textes des lois et règlements régissant le secteur forestier au Cameroun, la consultation de la liste des titres forestiers valides dans ledit arrondissement, la consultation de l'Atlas forestier interactif pour une meilleure préparation de la mission) ; les entretiens avec des membres de la communauté du village Oboul 1 et l'observation directe sur les sites de l'activité.

Au terme de cette mission, les faits suivants ont été observés :

- Quinze (15) souches identifiées d'essences diverses comprenant l'Ayous, le Tiama, l'Antandza, la Movingui et le Nkanang/Lotofa) parmi lesquelles une (01) portant les marques identifiée à l'intérieur de la forêt communale d'Abong-Mbang (titre 1405), et Cinq (05) au-delà des limites externes de cette forêt communale ;
- Cinq (05) billes non débardées d'essences sus mentionnées d'un volume total de 80.757 m³ près de leurs souches et coupées au-delà des limites du titre ;
- L'absence d'ouverture et de matérialisation des limites externe du titre 1405 et la forêt du domaine national dans la zone d'Oboul 1 parcourue par la mission ;
- Des marques portées sur une souche d'Ayous où l'on a pu lire les indications sur le numéro du titre, le DF 10 et la date d'abattage, à l'intérieur des limites du titre 1405.

[Téléchargez le rapport.](#)

http://oicameroun.org/images/documents/rapports/RM_SNOIE_PAPEL_NGAM_06-10_sept.2018.pdf



Contact :

Coordination du SNOIE/ Forêts et Développement Rural

[BP: 11417 Yaoundé-Cameroun

Tél: +237 222005248

Email: oi-cameroun@gmail.com

Site : www.oiecameroun.org]

